

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Stages de Tennis de Table - été 2026

CONDITIONS DE PAIEMENT

Tarifs en fonction du nombre de séjours^[1]
pour une pension complète en euros TTC

Tarif semaine 1 : 510€

Tarif semaine 2 : 510€

Réduction sur l'achat de 2 ou 3 séjours : 5%

Possibilité de paiement en 2 ou 3 fois

^[1] 1 séjour = 1 semaine de stage pour 1 personne
2 séjours = 2 semaines de stage pour 1 personne ou 1 semaine de stage pour 2 personnes d'une même famille.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Rendez-vous sur www.rhonelyontt.com, rubrique
ENTRAINEURS ET STAGE / Stages d'été

Le dossier d'inscription comprend :

- le bordereau d'inscription
- les conditions d'inscription
- la fiche sanitaire
- la décharge d'hospitalisation et de transport
- le droit à l'image

Inscription en ligne :

Saisir les informations demandées dans le formulaire
d'inscription en ligne.

Imprimer et signer la fiche sanitaire cerfa 1008*02, la
décharge d'hospitalisation et de transport, le droit à l'image.

Renvoyez le tout par email à l'adresse :

stages-ete@rhonelyontt.com

Inscription manuscrite :

Télécharger, imprimer et signer l'ensemble du dossier
d'inscription.

Renvoyez le tout par courrier postal à l'adresse :

CRMLTT, 4 route des Troques, 69630 Chaponost

Moyens de paiement acceptés

- Paiement par CB en ligne, sur Hello Asso
- Chèque [à l'ordre du CRMLTT]
- Virement [RIB sur demande - envoyer l'avis d'opération
après chaque paiement à stages-ete@rhonelyontt.com]
- Chèques vacances et coupons sport
- Bons Caisse d'Allocations Familiales [CAF du Rhône
uniquement]

Accusé de réception

Après réception, vous recevrez la confirmation d'inscription
attestant que le dossier est complet par email.

Attestations et factures

Sur demande, à l'issue de la semaine de stage, vous recevrez
une facture ainsi qu'une attestation de participation au stage.
Ces éléments pourront notamment être utiles auprès de votre
comité d'entreprise.

Merci d'en faire la demande auprès de

compta@rhonelyontt.com

FRAIS DE PARTICIPATION DU SÉJOUR

Les frais de participation des séjours comprennent :

- L'hébergement ;
- Les repas : pension complète (petit-déjeuner, déjeuner et
dîner) ;
- Les activités sportives, les soirées, le prêt du matériel de
loisirs ;
- L'encadrement : directeurs, entraîneurs, et encadrement
technique des activités ;
- L'animation : assurée par l'équipe.

Les frais de séjour ne comprennent pas :

- La licence de la saison 2025/2026, qui est obligatoire pour
participer aux stages. Si vous n'avez pas de licence, contactez
Gary PAGE [g.page@rhonelyontt.com] ;
- Le transport aller-retour au domicile ;
- Les dépenses à caractère personnel.

HOSPITALISATION

Exceptionnellement, certains accidents, traitement ou
hospitalisation au cours du séjour peuvent rendre impossible,
pour le participant, la poursuite normale des activités. Dans
ce cas, la direction du stage informera les parents qui se
chargeront du rapatriement de l'enfant.

ANNULATION

Annulation à l'initiative des participants

> Moins de 30 jours avant le début du stage. Nous vous
retenons 30% du montant global.

> Moins de 15 jours avant le début du stage. Aucun
remboursement des sommes versées ne sera effectué.

Annulation à l'initiative de l'organisateur

Il vous sera proposé, selon les places encore disponibles,
soit de choisir une autre semaine de stage ou bien d'être
remboursés de l'intégralité des sommes versées.

PERTE ET VOL

Pendant le séjour, la surveillance des affaires personnelles
incombe à chaque participant. L'organisateur décline toute
responsabilité en cas de perte ou de vol.

DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT À L'IMAGE

Dans un but de préservation des données personnelles, la
liste des participants ne sera pas affichée sur le site du Comité.
Les photographies, films et enregistrements pris
lors des séjours pourront être reproduits et diffusés,
sans contrepartie financière, sur tout support et par
tous procédés, tant que leur exploitation ne mettent
pas en contradiction les règles de droit à l'image.
Les oeuvres précitées seront utilisées par le Comité
du Rhône - Métropole de Lyon de Tennis de Table
et Vichy Sport afin de communiquer sur les
actions de l'association et de la structure d'accueil.
L'exploitation porte exclusivement sur une diffusion par ou
sous le contrôle direct du Comité du Rhône - Métropole de
Lyon de Tennis de Table, sur support matérialisé (dossier,
plaquette, brochure, affiche, flyer) ou dématérialisé, via
internet et en particulier sur le site du Comité [www.rhonelyontt.com] et ses réseaux de diffusion numérique
(Facebook, Instagram, YouTube). Le Comité du Rhône -
Métropole de Lyon de Tennis de Table fera tout usage des
oeuvres, dans les limites précitées et à l'exclusion d'un usage
commercial [entendu comme une diffusion nécessitant
l'achat de l'élément publicitaire].